



Dispositif professionnel pour les jeunes

Jeunes en Actions Professionnelles

Objectifs du dispositif

- Découvrir des métiers,
- S'intégrer dans le monde de l'entreprise,
- Définir son projet professionnel,
- Signer un contrat (apprentissage, CDD, CDI...) en lien avec votre projet professionnel.

Points forts du dispositif

- Entrée dans le dispositif tout au long de l'année.
- Suivi individualisé.
- Réseaux :
 - de partenaires professionnels,
 - du monde de l'éducation et de la formation,
 - de partenaires institutionnels et sociaux.
- Cadre de vie : Self (possibilité d'être externe ou ½ pensionnaire), foyer, plateau sportif, ...
- Ressources matérielles : plateaux techniques (halle paysage-environnement, exploitation agricole, atelier maraîchage, magasin de vente à la ferme, cuisine pédagogique), Centre de Ressources, Centre de Documentation et d'Information.
- Ressources humaines : formateurs techniques, accompagnateur social, référent travailleur handicapé.



**Apprentissage,
l'efficacité vers l'emploi**

*Construire un projet professionnel,
gagner en autonomie et accéder à
une formation ou un emploi.*

Conditions d'admission

→ De 16 à 30 ans.

Prendre contact avec le CFA Nature (06 44 27 01 82)
et/ou par mail : ophelie.garin@educagri.fr

- Entretien avec le coordinateur du CFA Nature pour une entrée dans le dispositif « Jeunes en Actions Professionnelles » après évaluation de votre projet.
- Statut du bénéficiaire du dispositif « Jeunes en Actions Professionnelles » : accompagnement pour une inscription à France Travail.

Déroulement du dispositif

- Le Dispositif Jeunes en Actions Professionnelles commence à partir de septembre 2025.
- Un cycle de 3 mois, potentiellement renouvelable si le projet n'a pas abouti sur un contrat.
- Horaire hebdomadaire : 35 heures
- Le bénéficiaire pourra réaliser des stages dans différentes structures et dans différents domaines.

Sortie du dispositif

- Bilan réalisé sur le parcours et l'accompagnement du bénéficiaire.
- Projet professionnel vers l'apprentissage et l'emploi.
- Projet professionnel engagé vers un accès à la qualification et à la certification.

5 grandes étapes:

1. Diagnostic des compétences et des besoins.
2. Renforcement des compétences de base.
3. Développement du savoir-être professionnel.
4. Confirmation du projet via des stages en entreprise.
5. Suivi individualisé vers la formation ou l'emploi.

En complément :

- Accompagnement vers les structures sociales (logement, santé, mobilité).
- Ateliers pédagogiques et mises en situations professionnelles.
- Repas sur site à tarif solidaire.
- Mobilité facilitée grâce aux transports urbains et pistes cyclables.

